

VILLE DE SCHEFFERVILLE

ORDONNANCE 2019-01-03

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ AU 500 RUE DE LA GARE, PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE 9229-1681 QUÉBEC INC. : MANDAT AU NOTAIRE SYLVAIN BUSSIÈRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

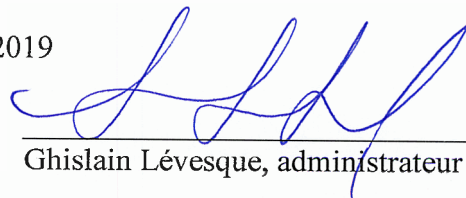
ATTENDU QUE le 11 janvier 2019, une promesse de vente et d'achat intervenait avec l'entreprise 9229-1681 Québec Inc. quant à l'achat par le ville de Schefferville d'un terrain situé au 500 rue de la Gare et portant le numéro de lot 5 213 784 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la finalisation de la transaction selon la promesse de vente et d'achat et de confier un mandat de services professionnels à Me Sylvain Bussière , notaire de chez PME Inter Notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, retienne les services professionnels de Me Sylvain Bussière, notaire de chez PME Inter Notaire pour la conclusion de ce marché entre la ville de Schefferville et l'entreprise 9229-1681 Québec Inc. ,et que Monsieur François Désy, directeur général et secrétaire trésorier soit également mandaté pour la signature de tous documents se rapportant à cette transaction.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 17 janvier 2019


Ghislain Lévesque, administrateur